

Arrêté n°22 12 05 D
Arrêté portant composition du jury d'admissions du Master
domaine Sciences, Technologie, Santé mention Informatique
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard
Et de l'Université de Lomé

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2021-2022.*

Arrête

Article premier :

Le jury d'admissions pour la première et deuxième année du Master Sciences, Technologie, Santé, Mention Informatique, de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de l'Université de Lomé pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Président du jury : Kossi ATCHONOU GLO

Vice-président du jury : Sid LAMROUS

Membres du jury :

- Tchamye T. BOROZE
- Adekunlé A. SALAMI
- Catherine SIGAL

Article 2 :

Le jury d'admissions pour la première et deuxième année du Master Sciences, Technologie, Santé, Mention Informatique, de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de l'Université de Lomé pour l'année universitaire 2022-2023, se réunira le :

- **Vendredi 21 octobre 2022 à 11h00 – CIC de Lomé**

Article 3 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 14 décembre 2022

Par délégué,
le Directeur général des services
Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon
Jérôme CHAUSSON